



20 avril 2017

## Communiqué de presse

---

### Dépôt des candidatures en vue des élections municipales et communautaires à Trignac, les 14 et 21 mai 2017

---

Par arrêté préfectoral du 19 avril 2017, les électeurs de TRIGNAC sont convoqués le dimanche 14 mai 2017, en vue de procéder au renouvellement du conseil municipal et d'élire les conseillers communautaires de la commune.

S'il doit y être procédé, le second tour aura lieu le dimanche 21 mai 2017.

**Pour le premier tour** de ce scrutin, une déclaration de candidature doit obligatoirement être déposée auprès des services du représentant de l'Etat dans l'arrondissement à cette adresse :

**Sous-préfecture de Saint-Nazaire  
113, bld Pierre de Maupertuis  
44600 Saint-Nazaire  
02 40 00 72 87 / 02 40 00 72 40**

**Pour le second tour**, s'agissant d'une commune de plus de 1 000 habitants, une nouvelle déclaration devra être déposée.

Les formulaires à utiliser sont disponibles sur le site Internet de l'Etat en Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-municipales-mars-2014](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-municipales-mars-2014)

**Les candidatures seront reçues à la sous-préfecture de Saint-Nazaire :**

**Pour le premier tour :**

sur rendez-vous du lundi 24 au jeudi 27 avril 2017  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

**Pour le second tour :**

sur rendez-vous à compter le lundi 15 et le mardi 16 mai 2017  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

---

*Contact presse :*

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr) - @prefet44

